



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones urbaines sensibles

Question orale n° 1064

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez alerte Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur les difficultés rencontrées par la ville de Carcassonne à finaliser le programme de rénovation urbaine dans ses zones urbaines dites « sensibles ». En effet, sur une période allant de 2007 à 2011, l'ANRU s'est engagée sur un programme conventionné finançant 30 % du projet global carcassonnais, soit 24 millions d'euros. Une convention partielle a permis de financer, à hauteur de 10,4 millions d'euros, la première tranche dite « coeur de projet ». Prévu dans la seconde tranche, ce sont 250 logements qui doivent être réhabilités, ainsi que la totalité de l'aménagement urbain des quartiers concernés. Il lui demande donc quelles mesures elle compte prendre afin d'assurer le déblocage des crédits prévus initialement et indispensables, soit environ 14 millions d'euros, pour entamer les travaux de la seconde tranche du programme de rénovation urbaine des zones urbaines dites « sensibles » de la ville Carcassonne.

Texte de la réponse

FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DANS LES ZONES URBAINES SENSIBLES DE CARCASSONNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Perez, pour exposer sa question, n° 1064, relative au financement du programme de rénovation dans les zones urbaines sensibles de Carcassonne.

M. Jean-Claude Perez. Madame la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité, ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville. Elle est relative aux difficultés rencontrées par la ville de Carcassonne pour finaliser le programme de rénovation urbaine dans ses zones urbaines dites sensibles. Je souhaite en effet lui faire part de ma vive inquiétude et de celle des élus du conseil municipal et de la communauté d'agglomération à ce sujet.

Le programme national de rénovation urbaine institué par la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine et piloté par l'Agence nationale de rénovation urbaine prévoyait un effort national sans précédent de transformation des quartiers fragiles classés en zones urbaines sensibles ou présentant les mêmes difficultés socio-économiques.

Or, dans le rapport pour 2009 qu'il vient de présenter, le comité d'évaluation et de suivi de l'ANRU fait part des ses inquiétudes sur l'avenir et l'efficacité du plan de renouvellement urbain. Il conforte donc les nombreux parlementaires et élus locaux qui, depuis plusieurs mois, tiraient le signal d'alarme.

L'ANRU est confrontée à un grave problème de financement. La quasi-totalité de ses crédits, soit 11 milliards d'euros, a déjà été affectée et seuls les deux tiers des objectifs quantitatifs fixés par la loi de programmation 2005 seront atteints. L'avenir de nombreux projets risque d'être mis en cause, dont celui de la ville de Carcassonne, qui attend plus de 14 millions d'euros de l'ANRU afin de finaliser son programme.

En effet, pour la période 2007 à 2011, l'ANRU s'est engagée sur un programme conventionné finançant 30 % du projet global de Carcassonne, soit 24 millions d'euros. Une convention partielle a permis de financer à hauteur de 10.4 millions d'euros, la première tranche dite " Coeur de projet ".

Dans la seconde tranche, sont prévues la réhabilitation de 250 logements ainsi que la totalité de l'aménagement

urbain des quartiers concernés, qui vient logiquement en fin de projet. 250 familles attendent et espèrent depuis près de dix ans pouvoir, grâce au PRU, vivre enfin dans un environnement décent. Actuellement, elles en sont exclues.

Paradoxalement, le 2 décembre 2009, Mme la secrétaire d'État à la ville annonçait conjointement avec M. Xavier Darcos devant le conseil d'administration de l'ANRU : " L'État et ses partenaires iront jusqu'au bout de leurs engagements... ". Faire de telles promesses, c'est contracter des dettes !

Le Gouvernement va-t-il tenir ses engagements et débloquer les fonds nécessaires d'ici à 2011 afin que le PRU de la ville de Carcassonne puisse être finalisé ?

M. le président. La parole est à Mme Nadine Morano, secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité. Mme Nadine Morano, *secrétaire d'État* chargée de la famille et de la solidarité. Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir excuser Mme Fadela Amara qui m'a demandé de vous apporter la réponse suivante.

Monsieur le député-maire, vous m'interrogez sur la situation en matière de rénovation urbaine de la ville de Carcassonne.

Dans le cadre du plan national de rénovation urbaine, il était initialement prévu que l'ANRU s'engage sur une subvention de l'ordre de 30 % du montant global prévisionnel subventionnable, soit 24 millions d'euros sur un total de 77 millions d'euros. Comme vous le soulignez, la ville de Carcassonne souhaite pouvoir bénéficier de crédits complémentaires du programme national de rénovation urbaine pour amplifier la rénovation urbaine engagée par notre Gouvernement.

À ce jour, la ville bénéficie d'une enveloppe de 10,4 millions d'euros de l'ANRU dans le cadre de la convention " Coeur de projet ". Il s'agit du seul engagement contractuel pris entre l'Agence et le porteur de projet.

Comme vous le savez, les crédits du programme national de rénovation urbaine, qui soutient des programmes d'action prioritairement dans les zones urbaines sensibles, ont été entièrement affectés en 2009. Avec plus de 389 conventions validées, ce programme représentera un total de 42 milliards d'euros.

De ce fait, la question que vous soulevez est celle de la poursuite du PNRU ou de la mise en place d'un nouveau programme national de rénovation urbaine qui, à mon sens, devrait intégrer de nouveaux quartiers et intégrer ou renforcer certains objectifs, notamment en matière de développement durable.

L'éventualité d'une poursuite d'un partenariat avec Carcassonne au-delà de la convention " Coeur de projet " se posera alors sur ces bases nouvelles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1064

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2010, page 5118

Réponse publiée le : 19 mai 2010, page 3261

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 11 mai 2010